

Affiché
du
Au
Le Maire

Commune de ROUMOULES
Procès-verbal
du Conseil Municipal du Mardi 28 octobre 2025

Convocation et affichage 22/10/2025

Début séance : 20h30

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit du mois d'octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles MEGIS, Maire

Présents : M. AMBROSI Robert, M. Alain COCUAUD, M. CIGLIANO Fabien, Mme CHAILLAN Delphine, Mme DEAUZE Marie-Christine, M. MANUEL Laurent, Mme PEY Catherine, M.ROY Alain Patrick.

Absents excusés : M. BLANC Jean, M. LO SCHIAVO Jean-Philippe, M. NESTERCZUK Dany, Mme PIERRE-JEAN Ingrid, M. NESTERCZUK Dany a donné pouvoir à M. AMBROSI Robert
M. LO SCHIAVO Jean-Philippe a donné pouvoir à Monsieur Fabien CIGLIANO

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. Robert AMBROSI.

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour,

• Procès-verbal du 30 septembre 2025	• Travaux étanchéité salle polyvalente
• Droit de préemption urbain	• Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET)
• Location appartement 11 Rue de Villeneuve	• Pont de la Ferraye
• Location appartement 4 Rue des oliviers	• Distinction honorifique de citoyen d'honneur
• Protection sociale complémentaire (risque santé)	•
• Convention DLVA : archivage électronique	• Sujets divers.

Les conseillers l'acceptent.

- **Approbation du procès-verbal** de la séance du 30 septembre 2025, à l'unanimité.
- **Droit de Préemption Urbain (DPU) non exercés :**
 - vente Consorts BORREDA / PERU Annick (F33 = 22 Rue Grande)
 - vente PASINI Bruno et Karine/ RICHAUD Laurent (F515 = 42 Rue de Villeneuve)
- **N° 2025 – 061 – Location du gîte 4 Rue des Oliviers :** Après étude des demandes, 1 seul dossier remplit les critères demandés : Madame MAURICE (ép FILIPPA) Cécile est retenue pour la location de ce gîte. Prendre la délibération nécessaire et établir ce bail à compter du 1^{er} novembre 2025 pour un loyer fixé à 450 euros par mois payable d'avance et une caution d'un mois de loyer. Révision du loyer annuellement selon la variation du coût de l'indice de référence des loyers. Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location et toutes les pièces nécessaires. Faire délibération. A l'unanimité.
- **Location logement 11 Rue de Villeneuve (1^{er} étage) :** Après étude des demandes, 1 seul dossier remplit les critères demandés. Le dossier de Mme Filippa étant déjà retenu sur le gîte du 4 Rue des Oliviers, refaire l'affiche de location pour cet appartement pour un loyer de 420 euros par mois disponible à compter du 1^{er} décembre 2025. Dossier à déposer au plus tard le 21 novembre à 12h A l'unanimité.
- **Protection sociale complémentaire (risque santé) :** le Centre de gestion (CDG) des Alpes de Haute Provence propose aux employeurs publics territoriaux des garanties d'assurance collective (conventions de participation). Le CDG mettra en place ce nouveau régime protection sociale complémentaire (garanties santé) à compter du 1^{er} janvier 2026 pour l'ensemble des employeurs qui le souhaitent. Un appel public a été fait et c'est la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) qui a été retenue. Les garanties santé seront souscrites par le CDG pour permettre l'adhésion facultative des agents, dès lors que l'employeur aura délibéré pour adhérer au contrat collectif. L'avantage de ce contrat proposé par la CDG c'est d'être mutualisé au niveau du département (avantage tarifaire certain), d'être conçu et négocié par la CDG (cahier des charges personnalisé), d'être suivi dans le temps (six ans). Accord pour signer la déclaration d'intention pour la convention de participation santé MNT du CDG04. Accord pour envoyer le projet de délibération sur la mise en place d'une protection sociale complémentaire (PCS) en santé à compter du 1^{er} janvier 2026 selon le dispositif de convention de participation CDG04 et contrat collectif associé CDG04/MNT et de définir le montant de la participation comme étant un montant forfaitaire brut par agent de 15 euros au comité social territorial du CDG. A l'unanimité
- **N° 2025 – 062 – DLVA : convention d'archivage électronique :** la DLVA propose un service gratuit d'archivage des données garantissant leur valeur juridique. Accord pour signer cette convention relative à la gestion des archives communales par le système commun des archives numériques. Faire délibération. A l'unanimité.

- **Travaux étanchéité salle polyvalente : lors du conseil municipal du 06/05/2024, nous avions accepté à l'unanimité** le devis de l'entreprise MONTEIRO DE SOUSA Paolo ERL pour les travaux de réfection de l'étanchéité du toit de la salle polyvalente pour un montant de 6 093.45 euros ht. Celui ne pouvant effectuer les travaux, un nouveau devis a été établi par l'entreprise de STP Provence de M. SOARES Paolo pour un montant de 6 540.00 euros ht. Accord à l'unanimité.
- **N° 2025 – 063 – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :** Approbation du contenu de ce rapport en date du 25/09/2025. Faire la délibération, à l'unanimité.
- **Pont de la Ferraye :** suite accident qui a eu lieu sur le pont de la Ferraye, il est nécessaire d'effectuer des travaux pour le remettre en sécurité car il est emprunté par un très grand nombre d'automobilistes, de piétons Demander à l'IT 04 un devis. Des subventions sont possibles dans le cadre du programme national ponts travaux. Accord à l'unanimité.
- **N° 2025 – 064 - Attribution de la distinction honorifique de citoyen d'honneur de la commune à Mme Marie DE BOISGELIN :** Faire délibération pour attribuer cette distinction à Mme Marie DE BOISGELIN. A l'unanimité.
- **Cérémonie du 11 Novembre au monument aux morts à 11h30** suivi de l'apéritif à la salle polyvalente. Commander une gerbe au fleuriste de Riez. Pour la Toussaint mettre 4 chrysanthèmes au Monument aux morts et un sur la tombe de Pierre GUILLAUMOND.
- **Apéritif de fin d'année** pour le personnel communal le vendredi 19 Décembre 2025 à 18H30.
- **Vœux du Maire** : samedi 17 Janvier 2026 à 18H30.
- **Goûter des plus de 60 ans** : dimanche 1^{er} février 2026 à 15h.
- **Organisation de la 7^{ème} rencontre des Sites historiques Grimaldi de Monaco** qui auront lieu les samedi 13 et 14 juin 2026 sur la Place du Palais

Fin de séance à 22h45

<p>Robert AMBROSI Secrétaire de séance</p> 	<p>Gilles MEGIS Maire de Roumoules</p>  
--	--